



Rapport sur l'impact des pesticides De bonnes recommandations et quelques lacunes

Montréal, le 25 février 2020 - Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) a pris connaissance du récent Rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) sur l'examen des impacts des pesticides sur la santé publique et l'environnement. Le RNCREQ constate que plusieurs des recommandations qu'il avait fait dans son mémoire ont été retenues par la Commission. Cependant, d'autres suggestions, qui auraient permis d'engendrer des bénéfices considérables, pourtant tout à fait réalisables, n'ont pas été retenues.

Pour le RNCREQ, il est impératif d'amorcer prioritairement une transition vers des modèles agricoles viables des points de vue environnemental, social et économique, car cette mesure entraînera d'emblée une réduction de la dépendance aux pesticides. La première recommandation de la Commission, « que le gouvernement fasse de la réduction de l'usage des pesticides une priorité, notamment en favorisant la transition agroenvironnementale », est donc de très bon augure.

D'autres recommandations du rapport correspondent aux positions exprimées dans le mémoire du RNCREQ, notamment :

- La mise à jour de la liste des pesticides à usage restreint, avec la possibilité de réviser cette liste de façon régulière ;
- L'accessibilité aux services-conseils visant l'adoption des meilleures pratiques ;
- L'analyse de la cohérence des programmes gouvernementaux, telle que l'assurance récolte, avec les objectifs de réduction des pesticides ;
- Davantage d'accompagnement et un soutien adéquat des producteurs dans leur transition vers l'adoption de méthodes agroenvironnementales ;
- La mise en place de mesures qui encouragent l'utilisation de méthodes alternatives aux pesticides ;
- L'accompagnement plus soutenu des centres de formation et de recherche en agriculture biologique, notamment en matière de veille et de transfert en agroenvironnement ;
- Davantage de recherche scientifique visant à développer des approches innovantes pour une agriculture durable au Québec ;
- La nécessité d'effectuer des représentations afin d'inciter le gouvernement fédéral à réformer le processus d'homologation des pesticides.

À l'instar de la Commission, le RNCREQ est d'avis que les études indépendantes doivent être prises en compte, que le principe de précaution doit être appliqué et que les études doivent être accessibles au public, mais non seulement pour l'homologation au fédéral. Ces mêmes critères doivent s'appliquer pour l'ensemble des études qui feront suite aux recommandations, d'ailleurs très pertinentes, de la Commission (portrait de la situation québécoise, étude épidémiologique sur l'impact des

pesticides sur la santé ainsi que sur l'effet combiné des produits chimiques, déclin des pollinisateurs, approches innovantes pour une agriculture durable, etc.).

Cependant, le RNCREQ est surpris et déçu de constater que trois actions importantes et logiques ne font pas partie des recommandations de la CAPERN.

« Pourquoi ne pas établir un registre public des ventes de pesticides, afin d'élaborer un plan d'intervention lorsqu'une prévalence d'un trouble de santé pourrait être associée à la présence d'un pesticide donné ? questionne Vicky Violette, responsable du comité Agriculture du RNCREQ et directrice du CRE de Lanaudière. Il est pourtant mentionné dans le rapport que la diffusion, minimalement auprès des chercheurs, serait possible, puisque chaque agriculteur doit tenir un registre de son utilisation de pesticides. »

Par ailleurs, alors qu'un économiste a témoigné du fait qu'une taxe de 10 à 15 % sur les pesticides ne compromettrait pas la compétitivité du secteur agroalimentaire, cette option a été exclue, même si cette taxe pourrait être réinvestie dans la recherche d'alternatives à leur utilisation et le soutien aux agriculteurs qui les mettraient en œuvre.

Enfin, le RNCREQ a du mal à comprendre pourquoi il n'est toujours pas envisagé d'interdire aux agronomes d'être à la fois conseillers auprès des agriculteurs et employés par l'industrie des pesticides. Pourtant, la CAPERN reconnaît que :

- Des études ont démontré que les services-conseils indépendants de l'industrie mènent davantage à des pratiques agroenvironnementales, alors que ceux provenant de l'industrie mènent plus souvent à des prescriptions de pesticides ;
- Les services seraient dissimulés dans les frais facturés pour les pesticides, donnant une fausse impression de gratuité ;
- La France prévoit séparer la vente des services-conseils en 2021, dû aux mêmes constats d'apparence de conflits d'intérêts qu'au Québec.

Cette lacune est une grosse déception.

« Nous sommes heureux du minimum d'écoute et d'ouverture de la Commission, surtout avec la reconnaissance de la nécessité de mener prioritairement une transition agroenvironnementale, mais nous espérons que des mesures plus concrètes et plus ambitieuses sont à venir, a déclaré Vicky Violette. Nous nous attendons aussi à ce que les ambitions du rapport se retrouvent dans le prochain budget. »

- 30 -

À propos du RNCREQ

Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) est un réseau d'acteurs engagés dans la protection de l'environnement et dans la promotion du développement durable sur l'ensemble du territoire québécois. Les seize conseils régionaux de l'environnement (CRE) interviennent à l'échelle de chacune des régions administratives du Québec et visent à favoriser l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement régional.

Renseignements :

Marie Chatard, Chargée des communications
514 861-7022 poste 3524
marie.chatard@rncreq.org